

Département de la Lozère
COMMUNE DE LAVAL-ATGER
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2016

Date de convocation : 31/03/2015

Date d'affichage : 31/03/2015

NOM Prénom	Présent	Absent	Procuration à	SIGNATURES
BELLEDENT Thierry	X			
CHAMP Alain	X			
CHAMP René	X			
CHAZAL Joseph	X			
COMBIN Claudette		X	J. THOMAS	
GREGORI Sandrine		X		
RAMBEAU Bernadette	X			
ROUVEYRE Emile	X			
THOMAS Josette	X			
Total	7	2		

Ordre du jour :

- **Vote du budget primitif 2016 de l'Eau**
- **Vote du budget primitif 2016 de la Commune**
- **Questions diverses**
 - **Réflexion Commune Nouvelle**

Secrétaire de séance : Bernadette RAMBEAU

Madame le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Vote des 4 taxes
- Association pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales
- Motion de soutien des salariés de l'usine Quézac

VOTE

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

➤ **Vote du budget primitif 2016 de l'Eau**

Les documents comptables sont consultables dans leur intégralité en mairie.

Madame le Maire a présenté au Conseil les propositions sur le budget primitif.

Après délibération, le budget primitif ci-contre a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal

VOTE

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

➤ **Vote du budget primitif 2016 de la Commune**

Madame le Maire a présenté au Conseil les propositions sur le budget primitif.

Après délibération, le budget primitif ci-contre a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal

VOTE

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

➤ **Vote des 4 taxes**

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes directes locales pour 2016. Aussi les taux demeurent les suivants :

Taxe d'habitation.....	7.65%
Taxe foncière sur le bâti	6.74%
Taxe foncière sur le non bâti	126.97%
CFE.....	18.99%

VOTE

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

➤ **Association pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales**

Madame le Maire présente l'Association USAPR (Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales).

Cette Association fait suite aux difficultés croissantes et généralisées des éleveurs confrontés au loup conduisant à la mise en péril de leur activité, voire à l'abandon des projets d'élevage comme à l'inefficacité des mesures de protection mises en œuvre depuis 25 ans. Il est rappelé que

- le travail des éleveurs est un pilier incontournable de l'économie de la montagne et de la ruralité, source de produits de proximité et de qualité
- les paysages pastoraux et les produits de l'économie pastorale sont des éléments moteurs de l'économie touristique (alors que la présence des chiens de protection devient une difficulté majeure dans la gestion des activités estivales).

Après délibération, le Conseil municipal est favorable à l'adhésion de la Commune à l'Association USAPR dont le tarif s'élève à la somme de 75 Euros.

VOTE

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

➤ **Motion de soutien des salariés Quézac**

Les salariés de l'usine de Quézac sont de plus en plus inquiets. La vente annoncée de l'usine par le groupe Nestlé présente des incertitudes sur l'emploi, le projet industriel et les salaires. Ces incertitudes remettent en cause la pérennité du site.

Le Conseil municipal de Laval-Atger, après en avoir délibéré, vote une motion de soutien à la pétition des salariés de l'usine de Quézac pour apporter son soutien aux salariés et demande que les conditions de la vente assurent le maintien de ce fleuron industriel lozérien.

VOTE

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

➤ **Questions diverses**

Commune nouvelle : Madame le Maire a exposé le souhait des communes de Saint Symphorien et de Chambon le Château de former avec Laval Atger et Saint Bonnet de Montauroux une commune nouvelle. L'ensemble du Conseil municipal présent préfère dans un premier temps constituer une commune nouvelle avec la seule commune de Saint Bonnet de Montauroux.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la réunion a pris fin à 16 heures. . .